

# Études médicales prédoctorales

# Contingent des personnes canadiennes hors Québec et hors des contingents de l'Atlantique

- Tous les documents ci-dessous doivent être soumis à chaque cycle d'admission, même si vous avez fait une demande d'admission antérieurement.
- Assurez-vous de télécharger la version la plus récente de ce document sur le <u>site des admissions au</u> doctorat en médecine.

Document obligatoire

Document à soumettre selon votre dossier d'admission

	DOCUMENTS GÉNÉRAUX			
V	Document	Date limite	Transmission	
	Formulaire électronique de demande d'admission	1 <sup>er</sup> novembre de l'année précédant l'année d'admission visée.	À faire <u>ici</u> .	
	Transmission électronique du résultat de l' <b>examen Casper</b>	Consulter <u>cette page</u> .	Pour plus d'information sur la transmission, consulter <u>cette page</u> .	
	Relevé de notes de l'ensemble des établissements postsecondaires (ex. : lycées, collèges, universités) fréquentés	Si vous êtes en cours de DEC (ou diplôme jugé équivalent) à la date limite du dépôt de la demande d'admission, vous devez nous soumettre un 1er relevé de notes au plus tard le 1er décembre de l'année précédant l'année d'admission visée ET un second relevé de notes incluant le trimestre d'automne en cours, au plus tard le 1er mars de l'année d'admission visée.  Si vous détenez ou êtes inscrit à 1 ou plusieurs crédits universitaires à la date limite du dépôt de la demande d'admission, la date limite pour soumettre vos relevés de notes est le 1er décembre de l'année précédant l'année d'admission visée.	ÉTUDES EFFECTUÉES AU CANADA OU AUX ÉTATS-UNIS Nous devons obtenir des relevés de notes officiels. Pour être considérés comme officiels, vos relevés de notes doivent venir directement du registrariat de chaque établissement. Il est de votre responsabilité de demander à chacun des registrariats de les faire parvenir au Bureau de la registraire de l'Université de Sherbrooke.  Vous n'avez pas à transmettre le relevé de notes de vos études réalisées à l'Université de Sherbrooke ou dans un cégep au Québec. Seuls les relevés de notes des autres institutions d'enseignement sont nécessaires.  ÉTUDES EFFECTUÉES DANS TOUT AUTRE PAYS Veuillez nous transmettre une photocopie ou une version numérisée de vos résultats scolaires en suivant les instructions disponibles à cette page.	

	DOCUMENTS EN LIEN AVEC VOTRE STATUT DE CITOYENNETÉ			
V	Document	Date limite	Transmission	
	Si vous êtes une personne citoyenne canadienne née au Canada, consultez cette page.  Si vous êtes une personne citoyenne canadienne née à l'étranger, consultez cette page.  Si vous êtes une résidente ou un résident permanent du Canada, consultez cette page.	1 <sup>er</sup> décembre de l'année précédant l'année d'admission visée.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .	

Si vous ne détenez PAS de diplôme d'études collégiales (DEC) ou de diplôme équivalent MAIS que vous êtes en voie d'obtenir un diplôme universitaire de grade (baccalauréat universitaire) avant la rentrée universitaire

SANS toutefois détenir un minimum de 90 crédits universitaires comptant pour un même programme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire à la date limite de dépôt de la demande d'admission

V	Document	Date limite	Transmission
	Lettre de la direction de programme de votre université attestant que vous êtes en voie d'obtenir votre baccalauréat universitaire avant la rentrée	Le plus rapidement possible, lorsque disponible.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .

#### **DOCUMENTS EN LIEN AVEC LES COURS PRÉALABLES**

### Cours préalables déjà complétés et réussis à la date limite de dépôt de la demande d'admission

✓	Document	Date limite	Transmission
	Si vous avez complété un ou des cours préalables dans un cégep du Québec, vous n'avez pas à soumettre le relevé de notes.  Pour les autres situations, veuillez nous transmettre une copie du relevé de notes afin que nous puissions évaluer les cours préalables complétés.	<b>1</b> <sup>er</sup> <b>décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .

### Cours préalables en cours à la date limite de dépôt de la demande d'admission

<b>V</b>	Document	Date limite	Transmission
	Preuve d'inscription permettant de valider les cours préalables en cours au moment du dépôt de la demande d'admission.  Veuillez aussi déclarer, dans la section <i>Déclaration d'études</i> du formulaire de demande d'admission, les informations sur les cours préalables en cours de réalisation (sigle, institution d'enseignement, trimestre d'inscription).	<b>1</b> <sup>er</sup> <b>décembre</b> de l'année précédant l'année d'admission visée.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .

# Cours préalables à venir après la date limite de dépôt de la demande d'admission

<b>✓</b>	Document	Date limite	Transmission
	Preuve d'inscription permettant de valider les cours préalables à venir à la suite du dépôt de la demande d'admission.  Veuillez aussi déclarer, dans la section Déclaration d'études du formulaire de demande d'admission, les informations sur les cours préalables à venir (sigle, institution d'enseignement, trimestre d'inscription).	Le plus rapidement possible lorsque disponible.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .

	DOCUMENTS EN LIEN AVEC L'EXIGENCE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ADMISSION			
<b>✓</b>	Document	Date limite	Transmission	
	Voir <u>cette page</u>	Le plus rapidement possible lorsque disponible, mais au plus tard le <b>15 août</b> de l'année d'admission visée.	Si nécessaire, transmettre <u>ici</u> .	

L'Université se réserve le droit de demander tout autre document nécessaire à l'évaluation de votre candidature tout au long du processus d'admission.

Dernière mise à jour : 25 août 2023